

Annexe 1 = Pièces constitutives des dossiers

1)-Pour le volet « Etudes » :

- Une lettre de demande de subvention FEDER signée du maître d'ouvrage ;
- Une note de présentation de l'opération et des études associées : objet, contexte, procédures...
- Le programme technique de l'opération ;
- La fiche financière détaillée de l'opération au stade programme ;
- Le rapport du maître d'ouvrage et la délibération de l'assemblée délibérante arrêtant le programme technique de l'opération, le plan de financement et décidant de son lancement effectif ;
- Les engagements financiers des co-financeurs ;
- Le calendrier prévisionnel de réalisation et l'échéancier financier estimatif ;

2)-Pour le volet « Travaux » :

- Une lettre de demande de subvention FEDER signée du maître d'ouvrage ;
- Une note de présentation de l'opération réactualisée sur la base de l'Avant Projet Détaillé (APD) ou du projet approuvé par le maître d'ouvrage ;
- La décision du maître d'ouvrage approuvant le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et décidant du lancement de l'opération ;
- La fiche financière détaillée réactualisée sur la base du projet approuvé ;
- Le calendrier prévisionnel de réalisation et l'échéancier financier estimatif réactualisés sur la base du DCE. ;
- L'avant projet approuvé, ou le projet approuvé ou le DCE. approuvé ;
- Une pièce attestant de la maîtrise du foncier.
- Les engagements financiers des co-financeurs ;

Pour autant que l'opération l'exige, le permis de construire ou attestation probante de dépôt devra être fournie pour la phase d'engagement.

3)-Pour le volet « Equipements »

- Une lettre de demande de subvention FEDER signée du maître d'ouvrage ;
- Une note de présentation de l'opération et des études associées : objet, contexte, procédures...
- Le programme d'acquisition des équipements ;
- La fiche financière détaillée des équipements ;
- Le rapport du maître d'ouvrage et la délibération de l'assemblée délibérante arrêtant le programme de l'opération, le plan de financement et décidant de son lancement effectif ;
- Les engagements financiers des co-financeurs ;
- Le calendrier prévisionnel de réalisation et l'échéancier financier estimatif ;
- Le dossier de consultation des fournisseurs ou équivalent.